

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2015

| | |
|--|--|
| Nombre de membres | L'an deux mille quinze, le 7 juillet à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Montblanc, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président. |
| En exercice : 54 Présents : 29 Votants : 35 Suffrages exprimés : 25 | Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alexandra BOUISSY, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Yann LLOPIS, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Michel SUERE, Christophe THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux titulaires. |
| Vote | Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames, Messieurs, Michel FARENC, Jean-François COMBES, Christine ANTOINE, Claude GEISEN, Gilles DUCLOS, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants. |
| Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0 | Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Mesdames, Messieurs, Gérard ABELLA, Alain CARALP, Alexandra FUCHS, Bruno ENJALBERT, Pascale LAUGÉ, conseillères et conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Michel SUERE, Serge PESCE, Michel HERAIL, Gilles D'ETTORE, Didier BRESSON, conseillers syndicaux. |
| Date de convocation | Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs, Gérard BOYER, Robert GELY, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, conseillère et conseillers syndicaux. |
| 23 JUIN 2015 | Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Guy COMBES, Pierre CROS, Océane DELABERE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Valérie GONTHIER, Jacques LIBRETTI, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENAUD, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Phillippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux titulaires. |
| Date de transmission en sous-préfecture | |
| | |
| Date d'affichage | |
| | |
| Délibération | Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jordan DARTIER |
| N° 2015-20 | OBJET : PARTICIPATION DE PARTENAIRES EXTERIEURS AUX CONFERENCES ORGANISEES PAR LE SYNDICAT MIXTE |
| Contrôle de légalité | <u>Rapporteur : Le Président</u> |
| | Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, Vu la délibération n° 2013-55 du Comité syndical en date du 15 novembre 2013, relative à la prescription de la révision du SCoT et aux modalités de la concertation, Dans le cadre de la révision du SCoT du Biterrois, des conférences prospectives pour informer, éclairer et échanger, seront organisées et mises en place sur le territoire par le Syndicat mixte en fin d'après-midi ou en soirée. Il est proposé d'ouvrir l'accès à certaines conférences à d'autres partenaires extérieurs, telles que les structures porteuses de SCoT voisins, les agences d'urbanismes voisines, les Syndicats Mixtes en charge de Pays ou de PNR, des communes ou EPCI limitrophes et autres structures ou associations partenaires du Syndicat mixte du SCoT du Biterrois, sous réserve de son accord. Les élus ou techniciens membres de ces partenaires extérieurs pourront bénéficier des conférences organisées par le Syndicat mixte sous réserve, par structure, de leur inscription auprès du Syndicat mixte et du règlement des |

frais d'inscription.

Le montant des frais d'inscription s'élèveront au montant total des frais des conférenciers (intervention et frais de déplacement (trajet, repas, hébergement) en application de la délibération n°2015-19 en date du 07/07/15 du Comité Syndical réparti à part égale entre les différentes structures partenaires extérieures adhérentes à la conférence, Syndicat mixte du SCoT du Biterrois compris.

Pour exemple :

Montant total du conférencier (intervention + autres frais de déplacement) = 2000 € TTC

Si 4 structures s'inscrivent à cette conférences, les frais d'inscription seront de : $2000 / 5$ (4 structures + le Syndicat mixte) = 400 € TTC par structure adhérente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'OUVRIR** l'accès à certains partenaires aux conférences du SCoT sous réserve de leur inscription, après accord du Président et du règlement des frais d'inscription ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,


Le Président,
Gilles D'ETTORE